Mardi, 15 mai 1849. 1re année. — N° 61.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
Paris. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
Seine. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
Départements .	32 »	16 »	8 »	3 »»
Étranger . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.	
Une aneuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	» — »»
Faits divers	3 - »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 14 MAI 1849.

L'élection doit nous donner des hommes nouveaux. Nous en attendons la venue dans l'intérêt des idées nouvelles. Tous les partis sont à la recherche d'une idée nouvelle. Les réactionnaires eux-mêmes présentent leurs vieilles théories sous un masque de nouveauté.

Or, une théorie, une idée n'existe qu'autant qu'elle est représentée par une individualité vivante, par un homme. La France est saturée de théories; toutes les idees religieuses et philosophiques qui ont eu cours dans le monde ancien et au moyen-âge continuent de circuler parmi nous. On manifeste de tous côtés des désirs et des espérances de voir faire et de faire soi-même de grandes et belles choses. Et pourtant rien de beau, rien de grand ne se fait. La masse confuse de ces théories d'idées et de désirs a fait explosion dans les journées de février; le globe en a été ébloui et ébranlé et nous voilà retombés dans une réalité plus sombre et plus triste que jamais. La France avait des théories et des idées; elle n'a pas trouvé son homme. Les partis et les hommes qui représentaient le mouvement de Février se sont usés et sont réduits à l'inaction.

Une époque nouvelle va commencer avec le scrutin d'aujourd'hui. Il faut que les représentants de l'Assemblée future se rendent compte avant tout du besoin le plus immédiat et le plus universel de la France, de celui d'avoir son homme. Que chaque représentant fasse tous ses efforts pour devenir l'homme de son pays et de la situation actuelle du monde. La position que le pays fait à chacun de ses représentants ressemble à celle où elle avait appelé le premier magistrat actuel de la République. Il ne s'agit plus d'appuyer un parti organisé, de travailler à faire prévaloir un système arrêté d'avance, d'aider à porter au pouvoir un homme désigné par l'opinion publique : la République n'a pas encore un système arrêté ni un parti véritablement organisé et reconnu comme nationale ni un homme sur qui elle puisse fonder toutes ses espérances.

Pour être l'homme de la République il faut s'identifier à tous les besoins, à tous les désirs, à toutes les espérances qui ont poussé le peuple au mouvement de Février; il faut tirer de son âme une force nécessaire pour donner à l'idée républicaine la réalisation dont elle manque encore.

D'où vient ce manque de force? La révolution de Février n'a été qu'une suite de la révolution de Juillet, fille de la grande révolution, laquelle remonte elle-même aux révolutions religieuses de l'antique chrétienté. On a déjà reconnu que la manière dont on organise la société dépendait de la façon dont on conçoit les rapports entre la Divinité et l'humanité. Les théories partielles sur les institutions, les doctrines sur les attributions des pouvoirs et sur leur jeu constitutionnel n'intéressent plus personne.

Les études historiques et judiciaires ne suffisent plus pour faire un représentant. Cependant la France n'entend pas sortir de la grande tradition religieuse, politique et scientifique. Ce que la France demande, c'est que cettetradition soit continuée dans les actes et dans la vie sociale : elle cherche le continuateur de Charlemagne, de Saint-Louis, de Mirabeau, de Napoléon, de J.-J. Rousseau, de Carnot, du Lafayette des *deux mondes*, mais elle ne le reconnaît pas dans les historiens et les avocats qui se contentent d'imiter ces grands hommes en paroles, et dans les maréchaux et les généraux orléanistes qui les parodient.

Si le scrutin nous donne, comme nous l'espérons, des hommes ou un homme qui soit moralement à la hauteur de la grande tradition nationale, nous appuierons ces hommes ou cet homme de toutes nos forces, et il ne nous restera qu'à concourir à son action. La Démocratie arrive à cette phase où elle doit nécessairement devenir militante. C'est ce qui distinguera les démocrates futurs de ceux qui n'ont travaillé jusqu'à présent que comme théoriciens et hommes de négation.

La Démocratie militante doit affirmer, agir, combattre et vaincre. Cela suppose un camp et un chef. Elle aura sans doute encore beaucoup à détruire; mais la destruction ne doit plus être son but principal. Que son mot d'ordre ne soit pas *je détruirai pour édifier*, mais bien *je vivrai et je vaincrai ainsi la mort !*

Il n'est question dans les journaux étrangers que des paroles dernièrement prononcées à la tribune par M. Drouin de Lhuys sur l'intervention russe. Le ministre français avait bien l'air de vouloir dire qu'il aviserait. Cette promesse toute diplomatique a pourtant étonné l'Europe, tant elle est peu accoutumée à entendre un ministre des affaires étrangères de la France dire quoi que ce scit sur les rapports internationaux. L'Europe a pris au sérieux les paroles de M. Drouin de Lhuys; elle y voit une menace à l'adresse de la Sainte-Alliance. Personne ne désirerait certes plus que nous que les paroles de M. le ministre des affaires étrangères eussent le sens qu'on leur suppose; nous devons cependant avertir nos amis des pays étrangers de ne pas attacher à la phrase ministérielle plus d'importance que l'Assemblée nationale ne lui en a donné, car si M. Drouin de Lhuys avait entendu réellement faire un acte politique sérieux il n'aurait pas été écouté avec tant de bienveillance par la majorité orléaniste.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les élections se sont passées dans le plus grand calme à Paris. Le scrutin a été fermé aujourd'hui à quatre heures dans toutes les sections. L'opinion générale est que les deux tiers des représentants élus à Paris appartiendront aux socialistes montagnards.

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 12 courant, que le gouvernement avait reçu une dépêche télégraphique, donnant des nouvelles de Rome du 5 mai. Cette dépêche portait que l'avant-garde des Napolitains, composée d'Espagnols, commandés par Zuchi, avait éprouvé un échec dans une attaque dirigée contre Rome.

Nos renseignements étaient exacts; aujourd'hui le courrier ordinaire nous apporte plusieurs correspondances qui les confirment complètement.

On nous assure ce soir qu'une dépêche télégraphique a enjoint au général Oudinot de suspendre ses opérations jusqu'à l'arrivée de M. de Lesseps.

D'après la *Gazette de Silésie*, les troupes russes traversaient encore le 8 mai Cracovie se dirigeant vers la frontière de Hongrie.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le général Dembinski s'approche de la Galicie du côté de la ville d'Eperies (Przeszow) à la tête de 25,000 hommes. Si ce fait se confirme, le général russe Rüdiger aurait bientôt l'occasion de se mesurer avec les Hongrois. Un autre corps hongrois menace la Moravie du côté de Jablunka.

Un article de la *Gazette d'Augsbourg*, qui le publiait comme correspondance de Vienne, reproduit par les journaux de Paris, parlait des efforts tentés par la Russie et l'Autriche pour entraîner la Russie contre les Hongrois, et terminait en annonçant que le pacha de Belgrade avait reçu l'ordre de porter secours aux Autrichiens.

D'après cet article, il semblerait que le gouvernement ottoman prend parti pour l'Autriche contre les Hongrois.

Ce fait est inexact.

La Turquie, dès le début de la lutte entre la Hongrie et l'Autriche, s'est imposé la loi d'une stricte neutralité. Elle donne asile aux réfugiés, à quelque parti qu'ils appartiennent, mais elle ne vient pas en aide aux combattants.

Lors de l'entrée des Russes à Hermanstadt et à Cronstadt, la Porte, par son commissaire, a fait ses réserves. Elle est decidée à rester neutre; et le peu de succès qu'a obtenu le général russe Grahbé à Constantinople, est une nouvelle preuve que la Porte est décidée à suivre la politique du cabinet de Paris et de Londres, et bien éloignée de seconder, contrairement aux vues de ces deux puissances, l'action de l'Autriche et de la Russie.

L'*Indépendance belge* avait emprunté, il y a quelques jours, au *Correspondant* un article dans lequel on accusait les Polonais de troubler la paix du monde. Nous trouvons aujourd'hui dans la même feuille la réponse suivante à cette accusation :

*A M. le rédacteur en chef de l'*Indépendance belge.

J'ai lu dans votre numéro la reproduction d'un article du *Correspondant autrichien*. Ce langage à Vienne, à la veille d'une intervention russe, ne peut étonner personne. Mais permettez-moi de vous faire observer qu'à aucune époque les Polonais n'ont cherché à troubler la paix de la France, de la Belgique et de l'Angleterre. Les Polonais croient combattre pour l'indépendance de leur patrie en combattant pour les Peuples qui cherchent à s'affranchir d'une domination étrangère. Cette solidarité avec les Peuples opprimés les honore. Sous différentes faces, c'est toujours la Russie, l'Autriche et la Prusse conquérante qu'ils combattent. C'est un droit héréditaire que personne ne peut leur contester jusqu'au jour où la plus grande injustice du siècle dernier sera réparée.

Recevez, etc. FÉLIX CZAPLICKI

Mouvement de la Coalition.

(Troisième article. — *Voir les numéros du 7 et du 9 mai*).

Franchement décidée à intervenir et à sauver l'Autriche, pourquoi la Russie, après avoir poussé ses armées en Galicie, vers les frontières de la Silésie et de la Transylvanie, s'arrête-t-elle tout à coup? C'est ce que nous allons examiner.

La question est bien compliquée; elle nous appelle à sonder les précédents de la politique russe et à les combiner avec sa position actuelle. Le passé est en quelque sorte l'oracle de l'avenir. Nous ferons une distinction entre les causes subalternes ou apparentes, et les motifs puissants de la conduite de la cour de Saint-Pétersbourg.

Bien que la tzarine Anne ait, en 1735, expédié en Allemagne, sous le général de Lacy, dix mille hommes qui, conjointement avec les impériaux sous le prince Eugène, combattirent contre la France dans la guerre de la succession en Pologne, entre Stanislas Leszczynski et Auguste III de Saxe; bien que, pendant la guerre entre les Français et les Anglais et leurs alliés respectifs, à propos de la succession en Autriche, entre l'électeur de Bavière et Marie-Thérèse, la tzarine Elisabeth ait expédié trente mille soldats sur le Rhin, sous le commandement de Repnin, l'inimitié implacable de la Russie envers la France, date réellement de la grande révolution. Les deux puissances se mirent depuis à la tête de deux principes opposés, et se déclarèrent une guerre d'extermination, une guerre à outrance.

Pourquoi donc le cabinet de Saint-Pétersbourg n'a-t-il pas voulu se joindre à la première coalition contre la Révolution française? Il voyait avec un plaisir secret le bouleversement des Etats qui florissaient depuis longtemps; il remarquait que l'on commençait à réaliser admirablement ses vœux sans sa participation, et que l'on s'affaiblissait mutuellement à l'avantage du Nord. Or, il cherchait à en profiter pour étendre sa puissance vers l'Occident et *augmenter son territoire en Europe*. Il tâchait d'acquérir plus de ressources, bien persuadé que sa prépondérance dans les affaires du continent était à ce prix. *Sans la Pologne,*

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 15 MAI 1849.

DEL CARRETTO.

François-Xavier del Carretto naquit en Sicile; mais il se pretend originaire du Piémont, et l'un des rejetons de l'ancienne famille du même nom, qui habite cette contrée. Elevé à l'Ecole polytechnique de Naples, il entra de bonne heure dans l'armée. Les Bourbons ayant pris la fuite en 1806 à l'approche de Joseph Bonaparte, del Carretto les suivit en Sicile. Quelque temps après il partit pour l'Espagne, en qualité de capitaine, avec les troupes envoyées dans ce pays par Ferdinand Ier pour y combattre les Français.

En 1815, les Bourbons rentrèrent à Naples, et del Carretto y retourna à leur suite. Officier supérieur en 1820, une fois la Constitution proclamée, il se donna pour libéral, voir même *carbonaro* exalté, de telle sorte que l'armée s'étant portée à la frontière à la rencontre des Autrichiens, il fut nommé chef d'état-major du deuxième corps, commandé par le général Guillaume Pépé. La cause nationale ayant succombé, grâce à la trahison du prince royal, le roi Ferdinand, qui était rentré à la suite de l'étranger, institua, à peine de retour, une commission militaire destinée à examiner la conduite de tous les officiers de l'armée, et à destituer impitoyablement tous ceux qui n'avaient pas trahi cette même Constitution qu'il avait jurée le 1er octobre 1820.

Or, la justice nous ordonne de déclarer que del Carretto avait fait son devoir. Nous devons même ajouter qu'après le combat du 7 mars, il avait proposé les partis les plus énergiques, et dont l'exécution aurait peut-être épargné au pays la douleur et la honte de l'invasion étrangère. Quoi qu'il en soit, del Carretto, qui n'avait pour toute fortune que son grade, et qui n'était pas homme à tout sacrifier à l'honneur, voulant conserver sa place à tout prix ne vit d'autre moyen pour réussir que celui de prouver à la commission d'enquête que, tout en se montrant partisan acharné de la Constitution, il n'avait travaillé qu'à sa ruine. Il courut donc chez un certain Guarini, ancien préfet des Abruzzes, et qui, aux yeux des Bourbons, avait le grand mérite d'avoir déserté son poste pour passer à l'ennemi. Cet homme rédigea un certificat, où l'on disait, entre autres choses, que *le colonel del Carretto, en sa qualité de chef de l'état-major de Pépé, bien loin de seconder la fougue révolutionnaire de son supérieur, avait tout fait pour en déjouer les plans, mais surtout pour démoraliser et dissoudre les troupes placées sous ses ordres!* Ce certificat, d'autant plus déshonorant, qu'il constatait une infamie, dont del Carretto ne s'était pas rendu coupable, empêcha qu'il ne fût destitué, tandis que des officiers beaucoup moins compromis que lui étaient privés brutalement de leurs grades.

Quelques années après, une bande, composée en grande partie de malheureux qui cherchaient à échapper aux rigueurs d'un gouvernement inexorable, ayant paru en Basilicate, del Caretto, sur le conseil qu'en donna au roi un de ses courtisans, fut envoyé dans cette province avec pleins pouvoirs, et la bande disparut en quelques semaines par des moyens assez semblables à ceux employés jadis en Calabre par le célèbre général Manhès, digne modèle de notre héros. Mais c'était en 1828 que ses talents, en fait d'exécution de ce genre, devaient briller dans tout leur éclat.

Cette année-là, le drapeau de la Constitution française ayant été arboré dans la province de Salerne, à la suite d'une insurrection qui n'embrassa pas moins de dix-huit communes, del Carretto reçut l'ordre de s'y rendre sur-le-champ, et le roi François I (d'exécrable mémoire), pour rendre son action encore plus puissante, lui donna carte blanche pour six mois. Del Carretto, voyant que la force n'aurait peut-être pas suffi pour venir à bout de la révolte, eut recours à la ruse, et commença par publier une amnistie fallacieuse.

En effet, tous ceux qui mirent bas les armes furent immédiatement arrêtés et traînés de brigade en brigade, les pieds et les mains liées jusqu'au chef-lieu de la province. Les mauvais traitements subis par ces infortunés furent tels que trois d'entre eux, dont deux très âgés et pères de famille, moururent en chemin, et leurs cadavres furent laissés sur la voie publique pendant plus de vingt-quatre heures. En même temps les exécutions commençaient partout où le moindre soulèvement avait eu lieu, des personnes de l'endroit, dont le témoignage ne saurait être suspect, assurent que le nombre des victimes se montait à près de soixante-dix!

A Besco, commune de deux mille âmes, laquelle s'était montrée l'une des plus ardentes pendant la révolte, outre cinquante-deux condamnations aux travaux forcés à perpétuité, il y eut vingt personnes passées par les armes, le village fut détruit de fond en comble, et la population dispersée dans les champs avec défense aux communes environnantes de leur donner asile. On pourrait citer à ce sujet une proclamation de del Carretto, dans laquelle le ridicule le dispute à l'odieux. Le document porte la date du 7 juillet 1828, et fut publié par notre héros dans la petite ville de Sallo, quelques jours avant que le village de Besco ne fût rasé.

Le chanoine de Luca, ancien député au parlement national de 1820, fut mis à mort à Salerne avec dix autres personnes. Il y avait dans le nombre un riche propriétaire appelé de Dominicis, qui, pressé par les conspirateurs de se joindre à eux, n'avait voulu prendre aucune part au mouvement.

Un patriote de Basilicate, qui se trouvait dans la prison de Salerne dans l'attente de son jugement, est arraché un jour de son cachot, et fusillé devant la porte de la prison. Del Caretto avait voulu, par cet abominable assassinat, frapper d'épouvante les prévenus qu'il y avait entassés par milliers.

Trois individus furent mis à mort dans un village, pour avoir porté les armes avant le soulèvement.

Le nommé Cirillo, propriétaire de la commune de Perito, fut exécuté pour le seul fait de s'être rendu de son village à sa ferme avec du pain pour ses laboureurs; car del Caretto, marchant en tout point sur les nobles traces de Manhès, avait défendu, sous peine de mort, de porter des vivres à la campagne, et cela dans le but d'atteindre par la faim ceux qu'il ne pouvait pas atteindre par les balles.

Le nommé Alexandre Ricci, de la commune de Pellaro, dont les deux frères avaient été fusillés au Vallo, ayant été assassiné lui-même par des gendarmes, et les assassins ayant présenté la tête de la victime à del Carreto, celui-ci leur accorda une récompense de mille ducats.

Dans le nombre immense de personnes arrêtées, on compte plusieurs femmes, entre autres Mme Galotti, qui, avant d'être condamnée à vingt-cinq ans de travaux forcés, commués depuis en l'exil, avait été horriblement torturée. On connaît l'histoire de son mari, qui dans ses mémoires, imprimés à Paris en 1831, raconte, entre autres choses, que plusieurs, parmi les familles des victimes, furent condamnées à payer des sommes énormes. Enfin plus d'une tête fut promenée de village en village, et resta exposée quelque temps le long des routes, digne monument des horribles vengeances des Bourbons!

La désolation fut si grande dans la province de Salerne, que le roi crut prudent de retirer à son proconsul les pleins pouvoirs qu'il lui avait conférés bien avant l'expiration des six mois; mais il récompensa ses services par le titre de marquis, le grand cordon de Saint Janvier et l'inspection générale de la gendarmerie!

En 1831, quelque temps après l'avènement du roi actuel, un homme capable d'inspirer la terreur ayant été jugé nécessaire à la tête de la police, afin d'obvier aux dangers dont la révolution de l'Italie centrale menaçait le gouvernement, del Carretto fut appelé à remplacer un certain Intonti, qui, oubliant ses propres méfaits, avait cherché, dans l'intérêt de son ambition, à pousser le jeune roi dans une voie tant soit peu libérale, et le nouveau ministre, il faut le dire, mena assez habilement la barque gouvernementale dans ces temps difficiles. Deux ans après, trois conspirations différentes furent ourdies, et toutes les trois déjouées par del Carretto, qui, pour mieux assurer la punition de leurs auteurs, ne craignit pas d'employer de ces moyens détestables dont l'usage ne dura que trop longtemps en Italie pendant les beaux jours du despotisme.

la Russie proprement dite, même sous Pierre-le-Grand, n'était pas une puissance européenne.

Après avoir aneanti les plus anciens remparts de la liberté sur la Vistule, la diplomatie russe accéda de grand cœur à la seconde coalition de 1798, et paya chèrement les batailles de la Trebia et de Novi, vengées à Zurich par les Français.

D'où vient que peu après l'autocrate accuse et tracasse tous les alliés de la coalition, s'en détache par une défection précipitée qui embarrasse l'Autriche et bon gré malgré l'oblige à signer le traité de Lunéville? C'est qu'en réalité il n'y gagnait rien alors; il ne faisait qu'user ses forces vitales.

On ne voit plus les Russes se battre sérieusement pour la coalition qu'à la bataille d'Austerlitz, où ils reçurent une leçon dont ils ont à merveille profité. Les alliés *fidèles* de la Prusse l'abandonnent en 1806 et 1807; ils ne les assistent pas à la bataille de Friedland et d'Iéna : ils ne défendent que leur propre territoire, et prennent part au démembrement de ce royaume à la paix de Tilsitz.

Le gouvernement russe rend le même service à l'Autriche en 1809, à la paix de Schœnbrunn : sans brûler une amorce, il gagne une portion de la Galicie.

Enfin, à la bataille de Waterloo, les Russes se tiennent sur le Rhin l'arme au bras et ne sont pas excessivement impatients de secourir leurs alliés, qui pourraient y subir une défaite terrible. Le calcul était excellent. Les Russes se disaient : Plus nous aurons de forces intactes et imposantes à la pacification générale (dites : au marché des rois), plus nos arguments seront persuasifs pour faire valoir nos prétentions. Et ils ont tout accaparé au congrès de Vienne.

En outre, la lenteur de dignité jouée de la Russie tient à la position que l'Europe, acharnée à une guerre fratricide, lui a créée. L'empereur de Russie, ou son représentant le feld-maréchal, est le chef naturel de toutes les armées destinées à soutenir *l'ordre du vieux monde.* A vrai dire, avec les troupes de son souverain le feld-maréchal constitue l'état-major, la crême de l'armée de tous les cabinets conservateurs. L'état-major se contente de diriger tout et de lancer les ordres à droite et à gauche : d'après les règles de l'école militaire, il ne doit point s'aventurer trop dans la mêlée.

C'est aux simples soldats, aux officiers inférieurs de payer de leur sang la victoire : la gloire et la récompense en reviennent au général en chef. C'est de là que viennent la puissance et la splendeur factice de la cour du Nord.

Actuellement la Russie s'est placée à Cracovie en état-major de l'armée conservatrice de toute l'Europe, et, ce qu'elle commande, la Prusse l'exécute déjà en Saxe, en Bavière et en Hanovre, les Autrichiens dans les petits Etats de l'Italie, et nous, à côté des Napolitains, à Rome. O honte éternelle! nous sommes donc métamorphosés en avant-garde de la coalition?...

Réjouis-toi, ô France républicaine! tu es entrée dans le *concert européen*. Le Cosaque te dirige, et tu exécutes scrupuleusement la partie par le général Oudinot à ravir tous les royalistes. L'harmonie du canon est parfaite depuis l'Oder et le Danube, jusqu'au Pô et au Tibre...

Mais, au milieu de ce fracas guerrier, il y a des moments décisifs, presque désespérés, où le général se voit obligé de tirer l'épée, de combattre comme simple soldat. A cette heure la Russie se trouve dans cette position.

Sans vouloir nous hasarder dans la région des hypothèses, nous enregistrerons ici quelques faits et même des bruits dignes de remarque.

Les voyageurs récemment arrivés de Russie affirment que la fermentation des esprits dans tout l'empire ne permet pas au gouvernement d'intervenir à l'étranger. *Il veut faire peur à crédit,* disent-ils. Les soulèvements en Pologne, en Lithuanie, en Ukraine et en Podolie ne sont comprimés que par le grand nombre de troupes. Ce remède même, on le comprend sans peine, n'est qu'éphémère, si la Révolution continue à marcher toujours en avant sur le continent.

Que ferait, par exemple, le tsar, si les Polonais réussissaient à *démoraliser* ses soldats ? Le temps est arrivé où les patriotes russes disent ouvertement : Puisqu'il n'y a plus d'armée polonaise, c'est à l'armée russe de commencer le soulèvement, afin d'affranchir ces deux grands Peuples à la fois qui n'ont que les mêmes intérêts et les mêmes aspirations.

D'ailleurs l'empereur ne peut, dit-on, expédier un corps suffisant en Autriche, et il n'est pas à supposer qu'il se ferait battre exprès en détail par des *insurgés* polono-hongrois.

On discute aussi sérieusement de quelles nationalités on devrait composer les troupes d'expédition. Serait-ce des *sujets* de la Pologne et de ses anciennes provinces? Alors les soldats passeraient en masse du côté des Hongrois, comme ils l'ont déjà fait en Transylvanie. Serait-ce des corps sauvages de l'Asie? Dans ce cas, il n'en resterait pas dans l'empire pour comprimer les provinces conquises qui brûlent d'envie de secouer leur joug, et trouveraient peut-être un appui dans le soldat moins barbare.

On prétend encore que la menace de Kossuth de rendre intervention pour intervention, et d'organiser, sous la protection d'un corps d'armée hongrois, le soulèvement en Galicie et dans l'antique Pologne du Sud-Est, a détourné Nicolas de poursuivre son plan.

On dit au surplus que l'autocrate médite d'abdiquer, qu'il est en chemin pour rendre visite à l'empereur imberbe François-Joseph à Schœnbrunn, que le congrès *pacifique* de cette place fera des propositions *amicales* aux magyars, et, s'ils les refusent, que la guerre leur sera déclarée formellement de la part de la Russie. Ce procédé est très ingénieux; il est inventé pour contraster avec le gouvernement français, et pour faire voir que les Russes ne sont pas barbares au point d'envahir un territoire ami et de donner l'assaut à la ville éternelle sans une déclaration préalable de guerre.

On avance aussi que le cabinet de Saint-James ne veut souffrir l'intervention russe ni dans la lutte austro-hongroise, ni dans la question de l'unité allemande. Cette version est dénuée de fondement : la réponse de lord Palmerston à l'interpellation en est une preuve évidente. Toutefois il est vrai que la *protection* de la Russie envers l'Autriche menace l'équilibre de l'Europe. D'ailleurs on connaît les prétentions de la Russie sur les principautés du Danube.

Enfin, d'après une autre version, l'échec épouvé par le général Grabbe à Constantinople, qui avait été chargé de conclure un nouveau traité avec le divan, plus humiliant que le traité de 1841 et celui d'Unkar-Skelessi, ferait hésiter la diplomatie russe. Ce traité en perspective avait pour but de donner la faculté à l'empereur de disposer de toutes ses forces disséminées dans le sud de l'empire.

Tous ces motifs, plus ou moins spécieux à notre avis, ne seront pas capables de faire désister la Russie de son projet. Son mot d'ordre est : qu'il vaut mieux chercher l'ennemi que de l'attendre. Si l'on reste inactif et qu'on laisse la contagion révolutionnaire s'emparer de l'esprit de la population illétrée sur une si vaste étendue de terre, la Russie est perdue; on le sent bien à Pétersbourg, à Moscou et à Varsovie. Il faut donc marcher au-devant du danger par toutes les portes de l'empire, dans l'espoir de pouvoir dire bientôt à toute la population russe : Voyez comme le tzar châtie les rois et les peuples parjures; ils tremblent à l'approche de notre brave et fidèle armée!

Qu'offre-t-on à l'esclave qui prodigue son sang pour un tyran? On l'enivre, ou l'asphyxie par *la fumée de la gloire* et il traînera patiemment ses chaînes. La politique de Tsarkoïe-Cielo a toujours besoin de nouveaux lauriers pour se maintenir...

Nous indiquerons prochainement les raisons, plus puissantes que les précédentes, qui ont déterminé les Russes à faire une halte sur les bords de la Vistule et du Pruth.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle l'état des demandes adressées a M. le garde des sceaux pour faire déclarer l'abscence ou constater le décès des militaires ou marins dénommés dans les états 1018 et 1019.

Séance de l'Assemblée.

Avant de se séparer, l'Assemblée a voulu venger sa dignité blessée. De par le vote de ce jour, M. Léon Faucher est passible d'amende et de prison pour entraves apportées à l'exercice du droit électoral. Avec un ministère sérieux, ayant quelque souci du pays qu'il a l'honneur d'administrer, nous serions les premiers à déplorer l'antagonisme qui s'est manifesté depuis si longtemps entre l'Assemblée souveraine et le ministère Faucher-Barrot. A bout de patience et de longanimité, l'Assemblée a fait justice des circulaires de M. Léon Faucher, circulaires bien autrement révolutionnaires que celles de Ledru-Rollin.

M. Millard, dès l'ouverture de la séance, a demandé à adresser des interpellations à M. le ministre de l'intérieur, au sujet de la dépêche expédiée dans les départements après la séance du 11 mai; M. Millard a fait énergiquement ressortir tout ce qu'il y avait d'outrageant pour l'Assemblée dans cette phrase de la circulaire ministérielle : les émeutiers n'attendaient qu'un vote hostile au ministère pour incendier Paris et recommencer les journées de juin. Ont voté contre l'ordre du jour pur et simple MM..... Suivent les noms des votants.

M. Faucher faisait ainsi savoir à toute la France que les 292 représentants qui avaient voté contre le ministère se préparaient à donner le signal de la bataille.

Après M. Millard, M. Aimard a raconté toutes les entraves apportées par MM. les ministres de la guerre et de l'intérieur à l'exercice du droit électoral dans l'armée; il a constaté par lui-même les difficultés insurmontables opposées par ces deux ministres au vote des soldats.

Lagrange, qui, dans cette Assemblée, a conservé le noble privilége de faire éloquemment vibrer toutes les cordes sympathiques, a hautement accusé de pousser à la révolte ce qui restait de garde mobile et de garde républicaine. Clément Thomas a adjuré tous les honnêtes gens du ministère de se séparer d'un homme qui compromet tout ce qui l'entoure.

Enfin M. de Larochejacquelein est venu hautement protester contre la dépêche ministérielle. Cette dernière attaque a pourtant amené M. Léon Faucher à la tribune. Une implacable animosité, une haine contenue rendaient encore plus saccadés les gestes et la parole du ministre, qui s'est plaint, au milieu des huées de l'Assemblée, des calomnies dont il était l'objet, des interprétations perfides qu'on donnait à ses actes et à ses écrits. Jamais homme, il faut le dire, n'a été puni avec autant de justice d'un triomphe prématuré.

L'Assemblée, en entendant M. Faucher, l'auteur de tant de calomnies, le diffamateur du *Moniteur*, l'homme des coups d'Etat, se plaindre de l'injustice de ses ennemis, n'a pu contenir son indignation, et a forcé le ministre de se retirer. Dans sa défense, M. Faucher avait eu la malencontreuse idée d'attribuer au blâme de M. de la Rochejacquelein un motif de caste, donnant à entendre que M. de la Rochejacquelein, fier de ses aïeux, blâmait surtout le plébéien, fils de ses œuvres et de son talent. « Mes aïeux, a dit M. de la Rochejacqnelein, c'est pour être digne d'eux que je vous blâme. » M. Sénard a flétri à son tour la conduite de M. L. Faucher. M. Odilon-Barrot qui, seul entre les ministres, a eu le triste courage de vouloir essayer la défense de son collègue, n'a pu trouver en sa faveur un seul mot d'excuse; en désespoir de cause, il s'en est pris à la question de constitutionnalité, refuge ordinaire de ce ministère aux abois. Des cris continuels : à la question, au *Moniteur*, ont fait comprendre à M. le président du conseil qu'il ne donnerait pas le change à l'Assemblée et qu'elle ne se laisserait pas, comme vendredi dernier, entraîner loin de la voie tracée. M. Barrot s'est retiré confus et presque tout le ministère est sorti au moment du vote.

Constatons en passant que M. Baraguay-d'Hilliers est le seul représentant qui défende constamment le ministère. La constance serait digne et d'un meilleur sort et d'une meilleure cause.

Il est impossible que devant un blâme si nettement formulé M. L. Faucher reste au ministère; il nous semble même difficile que le cabinet puisse séparer sa cause de celle du ministre blâmé par l'Assemblée. M. Barrot, l'homme des principes constitutionnels, ne comprendra-t-il pas qu'il y a là une question qui ne peut être tranchée que par la retraite du cabinet? rester après ce vote serait une déclaration de guerre, non seulement contre l'omnipotence de l'Assemblée constituante, mais bien encore contre le pouvoir de l'Assemblée législative.

Les intérêts de la France à l'intérieur et à l'extérieur exigent impérieusement que le ministère se retire puisqu'il n'a plus la confiance de la majorité.

Comités et commissions.

M. de Falloux a présenté un projet de loi relatif à un crédit de 5,000 fr. destiné au service de la bibliothèque du Luxembourg.

Ce projet de loi a été renvoyé aux comité des finances, et n'y rencontrera sans doute pas plus que devant l'Assemblée la moindre opposition.

Le conseil municipal de la ville du Mans demanda, dans le mois de septembre dernier, l'autorisation de contracter un emprunt de 300,000 fr.

Cette demande fut renvoyée au comité d'administration départementale et communale, au nom duquel M. Simiot vient de déposer un rapport qui conclut à l'autorisation demandée pour 200,000 fr. et au rejet de 100,000 fr. destinés à des projets de nouvelles rues ou places, dont la mauvaise situation financière du Mans nécessite absolument l'ajournement.

Le trop fameux del Carretto vient d'être rappelé à Naples par son royal maître, et bientôt nous recevrons la nouvelle de sa rentrée au ministère. Comme il importe de faire connaître les hommes sur lesquels le Bourbon de Naples aime à s'appuyer, nous croyons faire chose agréable à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux une esquisse biographique de l'ancien ministre de Ferdinand II. Nous la devons à la plume de M. Ricciardi; nos lecteurs la trouveront au feuilleton de ce jour.

La République et le suffrage universel viennent d'être unanimement sanctionnés pour la troisième fois avec ordre, calme et dignité, comme il convient à une grande nation. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'à crier du fond du cœur : *Vive la République!* et à attendre que les tendances de la Législative se dessinent. A compter de ce jour, il doit y avoir trêve de luttes.

La Constitution a été proclamée.

Le président de la République a été élu par cinq millions de suffrages.

La Législative sera élue à son tour, ce soir, par huit ou dix millions d'électeurs.

Voilà le gouvernement républicain et constitutionnel organisé dans l'espace d'une année. Attendons.

On nous assure déjà que de tous les points de la France vont arriver des protestations contre l'audacieuse pression que M. L. Faucher vient d'exercer sur les élections par la dépêche calomnieuse qui a été signalée aujourd'hui du haut de la tribune nationale à l'indignation de tous les bons citoyens. Cette ruse, qui est à un si haut degré dans les habitudes du parti *honnête* auquel appartient son auteur, frappe de nullité radicale les opérations électorales sur lesquelles elle a dû avoir une si puissante et si *déshonnête* influence. Nous avons entendu dire, par certaines personnes, que ce n'est point à l'Assemblée actuelle à se préoccuper de cette violation flagrante de la liberté des suffrages, mais à celle qui lui succèdera; on ne peut pousser plus loin le cynisme et l'absurdité. Nous défions l'intelligence la plus absurde de ne pas se révolter contre l'idée de remettre à une assemblée le soin de juger une infraction à l'illégalité de laquelle elle devrait son élection.

Nos départements ne s'arrêteront pas à cette objection, et les pétitions qui y circulent en ce moment n'en continueront pas moins à s'y couvrir d'une quantité de signatures telles que jamais on n'aura vu en France une protestation aussi imposante, par le nombre des personnes qui auront concouru, par la rapidité pour ainsi dire électrique avec laquelle cette protestation se sera organisée.

Ce n'est pas la seule violation ministérielle qui mette les départements en émoi. Nous apprenons à l'instant que, partout aussi, on signe des pétitions à l'Assemblée nationale pour mettre le cabinet en accusation. Ainsi, le citoyen Démosthènes Ollivier, représentant des Bouches-du-Rhône, a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale la pétition du club démocratique de Castellane, de Marseille, demandant la mise en accusation du ministère, pour avoir violé le 5e paragraphe du préambule de la Constitution.

Cette pétition est couverte de 1900 signatures.

Voici l'*ordre du jour* par lequel M. Léon Faucher interdit le droit du vote à toute la garde mobile.

Ordre du jour du 10 mai 1849.

A M. le commandant du bataillon de la garde mobile.

« Si je ne vous ai point donné d'instructions pour l'exécution de la loi électorale du 15 mars, en ce qui touche la garde mobile, c'est que ce corps ne me paraît pas dans le cas de l'application des articles 17, 18 et 62 de la loi du 15 mars.

Nous voulons parler de l'espionnage organisé dans les prisons, et des horribles tortures infligées aux accusés. Des agents de police étaient jetés, comme prévenus politiques, dans les cachots où quelques jours avant on avait enfermé les prisonniers d'Etat, qui, trompés parfois par ces misérables, s'ouvraient avec eux, et rendaient par là plus facile la tâche du juge instructeur. Avec ceux auprès desquels cet infâme moyen ne réusissait pas, on employait la torture.

C'était en 1837 que la gloire de del Carretto serait montée à son apogée. A cette époque la Sicile fut horriblement ravagée par le choléra, car Palerme perdit trente mille habitants, Syracuse et Catane virent périr le quart de leur population. Un mouvement insurrectionnel, provoqué en grande partie par les fautes de l'autorité, ayant éclaté au milieu de l'épidémie, la rage du ministre-bourreau vint bientôt se joindre au fléau terrible envoyé par le ciel sur cette île malheureuse. Del Carretto y était à peine arrivé, que cinquante-huit personnes étaient fusillées en quelques jours, dont douze à Syracuse, huit à Catane, neuf à Floridia, dix-sept à Misilmeri, huit à Marines, quatre à Canicatti. Il y eut en outre un nombre immense de condamnations aux galères, parmi lesquels celle d'une femme accusée d'avoir sonné le tocsin dans un village. A Misilmeri, on vit un enfant de quatorze ans tomber sous les balles des gendarmes! A Catane, ce fut del Carretto lui-même qui présida aux exécutions, lesquelles eurent lieu, par son ordre, *aux accords de la consigne militaire*! Non content d'avoir insulté de la sorte au deuil de tant de familles, del Carretto donna le soir même, à l'Hôtel-de-Ville, un bal, auquel, à défaut des citoyens de Catane, les employés du gouvernement furent forcés d'assister. Ces faits trouveront sans doute beaucoup d'incrédules. Ils n'en eurent pas moins lieu dans un pays civilisé et en l'an de grâce 1837.

Del Carretto, voulant atteindre autant que possible les individus très nombreux qui s'étaient soustraits par la fuite, mit à prix leurs têtes au nombre de cent cinquante. Les prix variaient de cent à trois cents ducas, selon l'importance des personnes. Or, malgré l'extrême misère qui régnait en Sicile, et en dépit de tous les moyens employés par un gouvernement essentiellement corrupteur pour démoraliser ce malheureux pays, pas une seule des cent cinquante têtes proscrites ne fut présentée à del Carretto. Parmi les personnes traquées ainsi par ce nouveau Serrès, il y avait un jeune homme aussi énergique que spirituel, le marquis de San-Giuliano, qui pensa se venger de son vil persécuteur en mettant sa tête à un prix double de celui qui avait été promis pour la sienne propre.

Del Carretto pesa pendant dix ans encore sur les Deux-Siciles, et son ascendant sur le roi et son influence dans le gouvernement ne firent que s'accroître, la conspiration étant en permanence contre un régime aussi odieux, et l'action de la police paraissant à Ferdinand II le meilleur moyen pour la vaincre. Or, la police était tellement puissante à Naples, qu'elle absorbait le gouvernement. Nous citerons à l'appui de nos paroles quelques passages de la fameuse *Protestation du Peuple des Deux-Siciles*, document d'une grande importance publié à Naples clandestinement en 1847, et dans lequel on exposa en détail les nombreux griefs que ce malheureux pays avait contre le détestable gouvernement de Ferdinand II :

« Pour se rendre compte de ce que la police peut faire en matière criminelle, il faut savoir que del Carretto est à la fois ministre de police et commandant en chef de la gendarmerie, et que, par conséquent, ministre, commissaire et inspecteur de police, sbire et gendarme ne font qu'une seule et même chose.

» Afin de rendre le pouvoir de la gendarmerie encore plus redoutable, del Carretto fit publier une loi par laquelle quiconque ose seulement frapper un gendarme, n'importe pour quelle raison, est condamné au moins à sept ans de galères! Un ébéniste de Sorrente ne voyait pas de bon œil un caporal de gendarmerie faire la cour à sa sœur : un jour il entre à la maison et il y trouve les deux amoureux; ayant maltraité sa sœur et le gendarme, ayant pris fait et cause pour elle, il frappe ce dernier. Quelques mois après il était condamné aux galères pour dix ans! Le rapport d'un gendarme fait foi, et les délits contre la force publique sont punis avec une folle cruauté.

» Malheur à ceux qui s'attaquent aux dignes suppôts du pouvoir! Outre les peines ordinaires, il leur est réservé d'être conduit devant un tribunal créé exprès par del Carretto et qu'on appelle la *Commission de la bastonnade*.

» Cette commission, composée de juges pris par les commissaires même de police, et dans laquelle paraissent comme témoins des sbires et des gendarmes, condamne l'inculpé à recevoir, séance tenante, une volée de coups de bâton. »

Nous avons extrait ces lignes du chapitre de la *Protestation du peuple des Deux-Siciles* consacré à la police, et nous engageons nos lecteurs à le parcourir en entier, car on y trouve des révélations importantes et le tableau le plus saisissant et le plus vrai des abus, des iniquités dont la police dirigée par del Carretto sut se rendre coupable pendant près de dix-sept ans, c'est-à-dire, depuis 1831 jusqu'au commencement de 1848, époque à laquelle Ferdinand II, vaincu par l'insurrection de Palerme, et effrayé par la fermentation extrême du royaume de Naples, donna une première satisfaction à l'opinion publique en renvoyant del Carretto.

Jeté le 18 janvier sur le vapeur le *Neptune*, sans même qu'il lui fût permis de faire ses adieux à sa famille, l'ancien et fidèle bourreau de Ferdinand II, récompensé ainsi de ses dix-sept ans de zèle, quitta Naples soudainement. Un sévère châtiment l'attendait au commencement même de son exil. Repoussé à Livourne par l'indignation générale, conspué à Gênes par ses compatriotes, poursuivi jusqu'à Marseille par la conscience publique, il put à grande peine débarquer en France, pour aller, protégé par un commissaire de police et deux gendarmes, cacher sa honte et sa rage dans les environs de Montpellier. Il est vrai qu'aujourd'hui il rentre à Naples au milieu de la réaction triomphante, et qu'il se vengera peut-être cruellement sur les patriotes de sa disgrâce de l'année dernière; mais son triomphe sera-t-il bien long, et la ville de Naples continuera-t-elle long temps encore à être le quartier-général de la faction rétrograde? Nous ne le pensons pas, en présence des événements qui se précipitent et de l'immense travail de régénération qui se fait dans l'Europe tout entière.

J. RICCIARDI.

BEAUX-ARTS.

Ainsi que l'ont déjà fait observer plusieurs journaux, c'est dans le douzième arrondissement et les hôpitaux que le choléra sévit avec le plus de violence. Cela s'explique facilement par certaines localités telles que les rues Saint-Médard, de Lourcine et Mouffetard, que l'agglomération d'habitants dans des masures qui tombent de vétusté, fait la demeure naturelle de toute épidémie. Nous devons espérer que l'autorité prendra des mesures spéciales pour combattre le fléau et que tout au moins elle ordonnera plus sévèrement que jamais toutes celles de salubrité qui dépendent d'elle.

En attendant nous ne voyons pas sans une bien grande satisfaction qu'on se décide à prendre le parti d'aérer et de vivifier le 12e arrondissement par le percement de rues grandes et larges où l'air le plus pur de Paris circule librement et également pour le pauvre comme pour le riche.

Nous venons d'apprendre à ce sujet qu'on s'occupait sérieusement de l'exécution de projets dont l'administration est saisie depuis longtemps et nous avons reçu l'assurance que le quartier Rollin, situé entre le collége de ce nom et le Val-de-Grâce, allait enfin être terminé et ouvrira ainsi trois grandes rues reliant les points principaux du quartier Saint-Marcel à celui du Luxembourg.

Ce projet, annoncé depuis si longtemps, et qui va recevoir son exécution, n'est, dit-on, que le prélude d'autres études importantes, faites au profit de ce quartier qui présente à la fois tant de misère et tant de ressources.

Ce soir, au Français, *Adrienne Lecouvreur*, jouée par Mlle Rachel, et l'élite de la troupe.

— Ce soir à l'Odéon, première représentation de : *Les Bourgeois des Métiers* ou *le Martyr de la Patrie*. L'administration fonde les plus grandes espérances sur cette pièce, qui sera jouée par l'élite des pensionnaires de M. Bocage.

Aux Folies, *Mathieu, les Prodigalités de Bernerette. Lentimèche* et la désopilante parodie intitulée *Adrienne la Couvreuse*, forment un spectacle très attrayant.

» Elle ne fait pas partie de l'armée quant à sa formation et à son organisation, et se trouve dans une situation mixte analogue à celle des sapeurs pompiers de Paris et de la garde républicaine; si elle avait été à Paris ou dans le département de la Seine, elle aurait été assimilée à ces deux corps en ce qui concerne l'inscription et le vote; les citoyens qui en font partie, presque tous de Paris ou des départements, ont été inscrits dans leurs mairies respectives, mais, puisqu'ils sont absents, ils se trouvent dans la même position que les citoyens ne faisant pas partie de l'armée qui se trouvent hors de leur résidence habituelle et à qui la loi n'a point accordé d'exception mentionnée à l'art. 62 de la loi, exception fondée sur ce que les militaires sous les drapeaux sont en général constamment éloignés de leur domicile.

» C'est d'après les considérations qui précèdent qu'il ne vous a pas été adressé d'extraits de listes en ce qui concerne les gardes mobiles, *leur absence du département de la Seine ne permet pas qu'ils usent de leurs droits électoraux.*

» Agréez, général, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

» Le ministre de l'intérieur,
» LÉON FAUCHER.
» Pour copie conforme :
» Le chef d'état-major général des troupes,
» ROLLIN. »

Avis aux Journaux italiens.

Nous n'avons reçu aujourd'hui d'Italie que le *Corriere mercantile* de Gênes. Nous invitons les directeurs des journaux avec lesquels nous sommes en relation à vouloir bien nous servir exactement pour que nous ayons le droit de nous plaindre à qui besoin sera lorsque leurs journaux ne nous seront pas remis avec ponctualité.

ITALIE,

Piémont.—TURIN.—On nous assure ce soir que le jugement qui condamne le général Romarino a été cassé parce qu'il a été arrêté sans le consentement de la Chambre pendant qu'il était encore député.

NICE, 7 *mai*.—La garde nationale de cette ville, appelée à prêter serment, comme c'est l'usage au commencement de chaque règne, n'a paru qu'en fort petit nombre. L'intendant Santarosa présumant que les officiers qui ne s'étaient pas présentés en avaient été empêchés par des circonstances indépendantes de leur volonté, ordonna que ce serment fût prêté devant le syndic dans le palais de la cité. En réponse à cet ordre, presque tous les officiers qui n'avaient pas prêté serment ont donné leur démission.

GÊNES, 9 *mai*. — *Que demande-t-on enfin à la France?* Tel est le sens des questions, répétées plusieurs fois, que les journaux conservateurs de France adressent aux journaux italiens.

La réponse n'est pas difficile. Nous ne demandons à la France aucun sacrifice. Comment se sacrifierait-on pour les autres, là où l'on ne fait aucun sacrifice à sa propre patrie? Nous ne demandons aucun acte de générosité; c'est un mot qui n'a pas de sens en politique! nous ne croyons pas qu'une nation mette gratuitement ses forces au service d'une autre nation. C'est là ce que nous avons soutenu contre nos concitoyens, lorsqu'en Lombardie on mettait une confiance illimitée dans le secours de la France.

Nous demandons, c'est-à-dire nous désirons que la France songe à son propre intérêt, qu'elle n'abdique pas la position politique qu'elle occupe en Europe, position qui peut s'agrandir sans danger avec un grand profit pour elle-même, en même temps qu'elle consolidera la liberté européenne.

Nous désirons que la France comprenne que l'atmosphère du despotisme est mortel pour sa liberté, lors même que ce despotisme se déguiserait sous l'appareil de constitutions illusoires. (*Corriere mercantile.*)

— Nos pressentiments ne nous ont pas trompés. Les journaux français recommencent leurs calomnies pour jeter de la défaveur sur la belle résistance des Romains.

Le *Sémaphore* de Marseille et quelques autres feuilles méridionales assurent *que le gouvernement romain a trahi la confiance du général Oudinot, qui croyait à une réception amicale.*

Tout ce que nous avons rapporté jusqu'à présent nous dispense de réfuter cette calomnie. (*Idem.*)

Parme, 7 *mai*. — Le major Carlo Ribracha succède dans le commandement militaire de la ville au colonel Hablitschek.

En entrant en fonctions, le nouveau commandant a donné l'ordre d'expulser tous les étrangers qui ne justifieraient pas des motifs de leur séjour. Les contrevenants seront punis selon toute la rigueur des lois militaires.

L'autorité, d'après les ordres prescrits, semble craindre quelque mouvement auquel les sociétés secrètes ne seraient pas étrangères. Sont menacés de toute la rigueur des lois martiales tous individus qui exciteraient des attroupements ou qui adresseraient quelque insulte aux troupes autrichiennes ou ducales.

Toscane. — FLORENCE, 7 *mai*. — On prétend qu'une flottille sarde, avec des troupes de débarquement, est dans les eaux de Livourne.

Voici le texte de la proclamation publiée par le général d'Aspre pour justifier son invasion en Toscane.

« Pour protéger les droits de votre souverain, S. A. I. R. l'archiduc Léopod II, et en exécution des ordres que j'ai reçus de S. E. le commandant en chef comte Radetzki, je suis entré dans la Toscane avec les troupes impériales et royales qui sont sous mon commandement.

» Toscans, une faction perverse avait renversé parmi vous l'ordre public; elle vous avait imposé, pour satisfaire ses vues particulières, ses criminelles pass ons, le joug de la plus insupportable anarchie. Votre bon sens en a triomphé.

» Ma mission a pour objet de *coopérer* au rétablissement de l'ordre. Je viens faire renaître et consolider la sûreté publique. Sous son ombre les institutions constitutionnelles qui vous ont été *octroyées* par votre *souverain légitime* pourront prendre de solides racines, et porteront de très beaux fruits.

« Mes troupes, accoutumées à la plus sévère discipline, sauront la conserver même parmi vous. Accueillez-nous comme des amis, unissez-vous à nous. Eloignez toute idée de résistance, qui me mettrait dans la désagréable et dure nécessité d'employer la force des armes.

L'autorité, légitimement constituée dans la personne du commissaire général le comte Serristori, reste chargée d'accomplir ses propres devoirs. J'espère que sa coopération efficace m'aidera à atteindre le but commun. Notre récompense sera de voir rendues à votre beau pays la paix et la liberté. »

République romaine.— ROME, 4 *mai*.— Le corps napolitain est seulement de 10,000 hommes.

Voici la proclamation lancée à profusion par le général napolitain, et qui n'a produit aucun effet, même à Terracine :

« Peuples de l'Etat romain,

» Je m'avance à la tête d'un corps de troupes choisi par mon auguste souverain, avec la mission de renverser tous les obstacles qui, jusqu'à présent, ont comprimé les sentiments de respect et de vénération que vous portez à sa sainteté le chef suprême de l'Eglise, de rétablir toutes les autorités au nom du souverain pontife régnant, de relever l'ordre et de protéger la paix et la sûreté des familles.

» Le but de cette mission me donne la certitude que j'obtiendrai d'heureux et prochains résultats, grâce au consentement universel de votre excellente population, et éloigne de mon esprit toute idée que j'aurais à me heurter contre des difficultés qui m'obligeraient, pour les surmonter, à user de la force militaire, bien que nous n'arrivions que comme des amis qui viennent à votre secours. »

Voici la réponse des Romains :

« 5 mai, 3 heures du soir.

» Hier soir Garibaldi est sorti de Rome à la tête d'un corps de troupes. Sachant que les Napolitains avançaient, il a pris position à Torre de Vice.

» Le lendemain a paru une avant-garde de deux mille hommes. Aussitôt Garibaldi a lancé ses troupes qui se sont conduites avec une admirable valeur. Les Napolitains en un instant ont été culbutés, dispersés et se sont enfuis jetant leurs armes. On leur a fait 60 d'autres disent 130 prisonniers, et pris plusieurs canons.

» Chaque jour les citoyens apportent leurs offrandes au gouvernement de la République. Rome est tranquille et travaille à sa défense. Sans cesse s'élèvent de nouvelles barricades.

» Le pape aussi a voulu avoir son triumvirat, et il l'a composé des cardinaux Ugolini, della Genga et Antonelli.

» Le premier est connu par ses principes absolutistes et l'on fut obligé de le rappeler de Ferrare, où il s'était fait détester. Le second, qui vient remplacer Regolini, causa à Ferrare les plus affreux scandales par sa conduite privée, en portant le désordre et le libertinage dans plusieurs couvents de femmes, Le troisième, M. Antonelli, est le fils d'un homme qui a eu longtemps à Terracine des relations avec les bandes qui désolaient ce pays, et au moyen de ce commerce honnête s'est acquis une très belle fortune. Voilà les hommes auxquels le pape a délégué ses pouvoirs. »

POLOGNE.

POSEN, 8 *mai*. Le général Brünnck, commandant de notre ville, a publié un ordre d'après lequel aucun article politique ne pourra être publié par les journaux sans autorisation de la police. C'est ainsi que les garanties de la Constitution octroyée sont respectées et développées par l'autorité prussienne.

LÉOPOL, 29 *avril*. — Deux batteries sont parties aujourd'hui en toute hâte de notre ville; l'une est envoyée au général Barko, l'autre au général Vogel, qui opèrent dans les Carpathes.

HONGRIE.

BUDE, 1er *mai*. — Le commandant de la forteresse, de général autrichien Hentzi, a publié hier ce qui suit :

« Le président de la République polono-hongroise, votée le 14 avril, a nommé Daniel Frangi commissaire des deux villes de Pesth et de Bude, enjoignant à toutes les autorités d'obéir à ses ordres. Comme commandant de la ville et de la forteresse de Bude, je crois devoir avertir toutes les autorités et tous les habitants de la ville de ne pas exécuter les ordres du chef des rebelles, de se conduire en citoyens fidèles de notre empereur et roi, et de ne pas entrer en relation avec la faction polono-hongroise. Tout contrevenant sera puni de mort. (*Gazette de Presbourg.*)

— Le 1er mai, il y a eu un combat près de Warin, dans la haute Hongrie. Les Autrichiens y ont été battus; ils ont eu cinquante hommes tués ou blessés, et ils se sont retirés vers Jablunka.

— Nous lisons dans la *Gazette officielle de Léopol* quelques détails sur la retraite du général Barco. Ce général était entré en Hongrie, de la Galicie, avec deux bataillons du régiment Deutschmeister, un bataillon Hartman, avec deux régiments de cavalerie et six canons. Il avait déjà pénétré à 12 milles dans la Hongrie, sans avoir rencontré d'obstacles; mais, à deux milles de Munkacz, les Hongrois l'ont surpris pendant qu'il faisait une reconnaissance.

Le colonel comte Bubna, son aide-de-camp et un capitaine ont été blessés, six soldats ont été tués et vingt blessés. Le général Barco lui-même a eu son cheval tué sous lui. S'étant assuré que l'ennemi était plus nombreux il se décida à la retraite.

—Les nouvelles de Presbourg, dit la *Réforme allemande*, deviennent de jour en jour plus inquiétantes. Les insurgés s'avancent contre cette ville en trois corps dont les mouvements sont combinés ensemble et ne permettent pas de méconnaître une direction habile. L'aile gauche qui opère sur la rive droite du Danube a poussé ses avant-postes au-dessus de Wieselbourg, tandis qu'elle envoie des corps mobiles jusqu'aux frontières de l'Autriche. Le centre s'avance contre Presbourg. L'aile droite a franchi la Waag près de Szered. De nombreux corps mobiles entretiennent les communications sur la rive gauche du Danube avec les insurgés qui opèrent aux frontières de la Galicie. Les comitats d'Arva, de Turocz, de Liptau, de Trenczyn et le pays de Zips sont au pouvoir des Hongrois qui reçoivent toujours des renforts. Il est évident que les opérations des insurgés qui s'avancent sur les deux rives du Danube sont dirigés sur Presbourg, le point stratégique le plus important de la vallée du Danube. Le quartier-général impérial pourrait bientôt être transféré sur le territoire autrichien. Le retard apporté au départ de l'empereur pour Presbourg s'explique peut-être par la situation périlleuse de cette ville.

— On écrit de Vienne à la *Gazette d'Augsbourg*, à la date du 7 mai :

« Dembinski est entré à Eperies avec un corps de 25,000 hommes, et il marche vers la Galicie. Ce mouvement paraît se rattacher aux opérations du général Gœrgey du côté du défilé de Jablunka et au projet de soulever la Pologne autrichienne. Les Russes n'ont pas encore été transportés par le chemin de fer. Ils se trouvent en Galicie et ils marchent contre les Hongrois. »

BOHÊME.

PRAGUE, 6 *mai*. — Nous avions ici aujourd'hui un commencement de troubles. Les soldats ayant arrêté deux hommes dont le costume avait l'air d'être celui des insurgés hongrois ou polonais, le peuple se rassembla et demanda leur mise en liberté. Les soldats s'y refusèrent et furent attaqués à coups de pierres. Un bataillon, composé de Hongrois, fut commandé pour disperser le Peuple; mais à son approche le Peuple poussa des cris de : *Vive Kossuth*! ce qui a singulièrement refroidi l'ardeur des soldats. Enfin, la garde nationale rétablit la tranquillité.

— Le conseil municipal de Prague a décidé de demander à l'empereur la convocation de la diète.

— Vingt-six Polonais, emmenés de Cracovie en Bohême, et gardés dans une forte essc, doivent être transportés en Amérique.

— Le professeur Kaubek a commencé à expliquer et à commenter devant un auditoire nombreux, et en langue tchèque, *Konrad Wallenrod*, poème de Mickiewicz.

— Malgré la caution, il y a à Prague cinq journaux qui paraissent en langue tchèque.

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT, 11 *mai*. — Douze députés prussiens ont donné aujourd'hui leur démission. L'assemblée décide que leurs remplaçants seront appelés à se rendre à leur poste.

La commission des trente a adopté les conclusions suivantes :

1° L'assemblée nationale prêtera serment à la constitution.

2° Le vicaire sera sommé de prêter le même serment.

3° Les gouvernements allemands seront sommés de le faire prêter aux troupes, aux gardes nationaux et aux employés publics.

4° Les gouvernements qui ont reconnu la constitution seront sommés de mettre leur force armée à la disposition de l'assemblée nationale.

5° Une nouvelle députation sera chargée de s'informer si le nouveau ministère est constitué.

6° L'assemblée reste en permanence jusqu'à ce qu'elle ait reçu la réponse du vicaire de l'empire.

L'assemblée a décidé de renvoyer à demain le vote définitif sur les conclusions de la commission des trente.

—Les chambres des députés du grand-duché de Bade et du duché de Nassau ont adopté le 10 mai des résolutions tendant à prier leurs gouvernements de faire prêter serment à la constitution de l'empire par les troupes et les fonctionnaires. Dans le duché de Saxe Weimar ce serment a été prêté le 7 mai. La chambre des députés de Wurtemberg a décidé le 9 mai de prier aussi le gouvernement d'inviter le pouvoir central à s'opposer à l'intervention de la Prusse dans les affaires des autres états allemands.

— *Bourse de Francfort du 11 mai*. — Autriche, 5 0/0, 73 7/8 A; 4 0/0 57 1/2 A; 3 0/0 42 3/4 A; 2 1/2 0/0 39 1/4 A; banque 1135 A; chemin de fer du Nord, 125 A; id. Milan, 76 A; Hollandes, intégrales 2 1/2 0/0, 49 5/8 A. Belgique, obligations 4 1/2 0/0 83 1/8 A.

MAYENCE, 9 *mai*.—Les jeunes gens de la conscription de la ville et des environs ont parcouru les rues ce matin avec des plumes rouges à leurs chapeaux, et aux cris de : *Vive la République!* Arrivés dans la salle du bourgmestre, ils entonnèrent des chants républicains, et après que celui-ci leur eut témoigné son mécontentement, ils se mirent à détruire tout le mobilier de la salle et les archives. Lui-même fut poursuivi dans la rue aux cris de: *Il faut qu'il soit pendu!* Le procureur informe contre ces jeunes gens. Le bataillon prussien, qui était parti d'ici pour Landau, vient de rentrer. Il a reçu contre ordre, ou il n'a pas osé braver les démonstrations du peuple bavarois. Il a dû revenir à pied, le chemin de fer étant endommagé.

ELBERFELD, 11 *mai*. — On a continué hier d'élever des barricades dont quelques-unes étaient ornées de muguets et de couronnes.

DUSSELDORF, 10 *mai*. — La colonne qui avait été envoyée à Elberfeld rentre ici à midi; elle se compose d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie et conduit avec elle huit prisonniers. Le commandant a considéré ces forces comme trop faibles et il s'est retiré après que plusieurs officiers eurent été blessés. (*Gazette de Dusseldorf.*)

DRESDE, 9 *mai*. — La *Gazette universelle* rapporte que, outre les prisons, une église et une caserne sont remplies de prisonniers pris pendant les combats de ces derniers jours, Les insurges se retirent par Pirna à Fribourg. Une batterie à cheval et des détachements de cavalerie et d'infanterie sont envoyés à leur poursuite.

AUTRICHE.

VIENNE, 7 *mai*. — Les caisses du trésor impérial ont été transportées d'OEdenbourg à Bruck, sur la Leitha. Le bureau du chemin de fer n'expédie plus rien pour OEdenbourg. Le bruit s'est répandu que les avant-postes hongrois se trouvaient déjà à Zinkendof. Une bataille a eu lieu dans les environs d'OEdenbourg, mais on n'en connaît pas les détails. (*Lloyd.*)

Le 8 *mai*. — Les avant-postes hongrois ont pénétré jusqu'à Wienerisch Neustadt. Le gros de l'armée hongroise paraît se trouver entre Tyrnau et Presbourg.

— *Bourse du* 8. — 5 p. c. 88 7/8; 4 p. c. 70 3/4 à 71 1/4; 2 1/2 p. c, 46 1/4 à 46 3/4; empr. 1834, 146 1/2 a 147; id. 1839, 90 1/2 à 91; banque 1118 à 1122; chem. fer Nord, 93 1/2 à 94; id. Milan, 67 à 68.

— *Le Loyd* du 7 mai annonce que le gouvernement français a adressé au gouvernement autrichien la demande de ne plus délivrer de passeports pour la France aux émigrés polonais, parce qu'ils compromettent à un haut degré la tranquillité du pays dans lequel ils se rendent.

PRUSSE.

BERLIN. — Bourse du 11 mai. Emprunt volontaire, 102. Obligations 3 1/2 0/0, 79 1/2. *Idem* de la société de commerce maritime, 99 1/2, Russes (Rothschild), 105 3/4.

12 *mai*. — On parle sérieusement du projet qu'aurait formé le roi d'abdiquer en faveur du prince de Prusse, qui terminerait alors la question allemande avec un nouveau cabinet.

— Le *Moniteur prussien* tâche de justifier l'intervention du gouvernement dans les affaires de la Saxe, en s'appuyant sur les décrets du congrès de Vienne, qui obligent les Etats allemands à se porter des secours mutuels. D'ailleurs, cette intervention a été demandée par le gouvernement de Saxe.

— La tranquillité à Breslau a été rétablie après que plusieurs hommes du Peuple furent tués et une vingtaine de blessés. On accuse le maire de la ville d'avoir été le provocateur du mouvement pour hâter la proclamation de l'état de siége, que le gouvernement voulait avoir à tout prix,

ILES BRITANNIQUES.

Les journaux anglais ne paraissant pas le dimanche, nous sommes sans nouvelles des Iles Britanniques.

L'intervention française en Italie jugée par les tories.

Nous reproduisons la traduction fidèle de l'article suivant du *Times* :

« Si la situation du corps expéditionnaire du général Oudinot a cessé d'être périlleuse, elle n'en est pourtant pas moins humiliante pour l'honneur militaire des Français. Le gouvernement qui l'a ordonnée se trouve dans une position plus critique encore que celle de ses troupes. Il nous arrive rarement d'avoir l'occasion de relater autant de fautes et de défections politiques et militaires à la fois. Le malencontreux incident relevé par l'extrême gauche a passionné l'Assemblée nationale au point que peu s'en est fallu qu'elle ne fît tomber le ministère. Le contre-coup s'en fera ressentir encore, nous n'en doutons pas, au fond de l'urne électorale d'où la nouvelle Assemblée législative doit sortir sous peu.

» Le mal est fait, et si nous en cherchons la source, il faut en premier lieu s'en prendre à la fausseté de cette position équivoque et ambiguë où les ministres français s'étaient mis en voulant cacher le véritable but de l'expédition. Ils ont eu le courage de l'entreprendre, mais non pas celui d'avouer le vrai motif de l'entreprise. Bien au contraire, aussitôt qu'on leur eut divulgué ce motif en pleine Assemblée nationale, ils s'en offensèrent comme d'une insulte et renièrent tout d'emblée leur politique et leurs intentions. Aussi ont-ils été dûment punis. On sait que les longues conférences des représentants des puissances catholiques à Gaëte aboutirent à la promesse de restaurer la souveraineté du pape à Rome. Les Deux Siciles et l'Autriche se mirent à la tête de l'entreprise, l'Espagne l'encouragea, tandis que la République française, dont l'ambassadeur se trouve encore à la cour papale, et qui avait refusé de reconnaître la République romaine, pensa qu'une œuvre aussi importante que celle de la restauration du chef de l'Eglise catholique ne pouvait être accomplie sans un concours effectif de sa part, d'autant plus qu'elle espérait pouvoir savegarder, contre la réaction autrichienne, toutes les réformes libérales octroyées aux Romains par Pie IX.

» C'est sous l'influence de ces circonstances que le corps expéditionnaire fit voile pour Civita-Vecchia, en profitant de la décision votée par l'Assemblée nationale, avant un mois, qui autorisait le gouvernement français à occuper un point de l'Italie. Nous savons aujourd'hui que ce ne fut qu'un prétexte. Il n'y a plus à douter que la France, l'Autriche et Naples ne s'étaient concertés dans le but d'entrer simultanément la première à Rome, et les deux dernières en Toscane. Sans nous arrêter à apprécier la valeur morale d'une pareille politique, nous ne pouvons ne pas être choqués de l'absurdité et du danger de ce plan adopté par M. Drouin de Lhuys, qui a eu la maladresse de vouloir prouver qu'il ne s'agissait pas d'autre chose que d'écarter l'influence autrichienne dans la Romagne.

» Les instructions du gouvernement, rendues aujourd'hui publiques, sont marquées au coin de cette duplicité mensongère. Au lieu de dire franchement que les troupes françaises avaient débarqué à Civita-Vecchia à la demande expresse du pontife, que la République française n'avait jamais cessé de reconnaître comme souverain légal de Rome, le ministère chercha à éluder la question par un langage qui ne pouvait satisfaire ni le parti révolutionnaire, ni les papistes.

» Muni de pareilles instructions à double entente, le général Oudinot entra en possession de Civita-Vecchia, aussitôt après y avoir débarqué comme si elle eût été une *sous-préfecture* de France. De là l'expédition, avec une notion fort imparfaite des affaires de Rome, marcha sous ses remparts.

» Elle se composait de 5 à 6,000 baïonnettes et 24 pièces de campagne. Il n'y avait point de cavalerie, quoique le général Oudinot lui-même soit un général de cavalerie, et n'ait nulle part commandé antérieurement qu'en cette qualité.

» Au lieu de dire bravement au gouvernement provisoire de Rome qu'il venait rétablir le pape sur son trône le général se vit obligé, soit par la position où il se trouvait, soit par ses instructions, de recourir à un mensonge: « Je viens, disait-il, pour protéger Rome contre l'invasion autrichienne ainsi que pour réprimer l'anarchie. » Que faisait-il donc aux portes de Rome s'il n'y arrivait pas en qualité d'allié ou du pape ou de la République romaine ? »

(Suit le récit du combat que nous connaissons déjà.)

« ...On ne manquera sans doute pas de lui expédier des renforts de Toulon, mais nous serions curieux d'apprendre le contenu des instructions que le ministère a données à ces renforts après le vote hostile et impératif de l'Assemblée nationale qui les a précédées. Singulière position que celle que le ministère a faite à nos troupes en Italie : ennemies de l Autriche par leurs précédents et leurs traditions, elles y sont en même temps comme ennemies des républicains italiens par la politique et la peur du gouvernement qui les y a expédiées.

» Elles n'y pourront opter ni pour ni contre la révolution et elles apprendront, hélas! trop tard, que leur ministère aurait agi bien plus prudemment en les envoyant pour appuyer un principe nettement posé et franchement proclamé en face de la France et de l'Europe, ou bien en s'abstenant de toute espèce d'intervention. A l'heure qu'il est, évacuer les états du pape serait peu convenable, aussi verrons-nous probablement une nombreuse armée française réunie, avant peu, dans la Romagne et ne sachant précisément pas ce qu'elle aura à faire, ni contre qui elle devra combattre dans ces parages : devra-t-elle contribuer à la destruction ou bien à la défense des gouvernements légaux de l'Italie? (*Times* du 12 mai 1849.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, 14 *mai*.— La séance de la chambre a été ouverte hier par une interpellation adressée par M. Deliége à M. le ministre des affaires étrangères au sujet d'actes de vandalisme dont a été victime un peintre belge distingué établi à Rome. M. Deliége a demandé si le gouvernement avait demandé satisfaction de ces faits.

M. le ministre des affaires étrangères a répondu qu'il n'avait pas encore reçu de rapport officiel, mais que le conseiller de la légation du Hanovre, qui est chargé de veiller aux intérêts de nos nationaux, en l'absence de notre ambassadeur, a fait des démarches pour obtenir réparation.

Après cet incident, la chambre a repris la discussion du projet de code pénal et de police pour la marine marchande et la pêche maritime. (*L'Emancipation.*)

— La section centrale chargée de l'examen du projet de loi sur la dette publique s'est livrée à l'examen de plusieurs questions importantes. D'abord elle a demandé la justification des pièces en vertu desquelles il a été accordé récemment une pension à un général polonais, pension qui égale celle des plus vieux généraux du pays. La possibilité de mettre le paiement sans frais des arrérages de la dette publique à la portée des habitants les plus éloignés de notre capitale a été signalée. Enfin, un vœu a été accueilli par cette section à l'unanimité : c'est celui qui a pour but de réduire le maximum des pensions militaires dans la proportion du maximum des pensions civiles. (*Idem.*)

La direction de la société du chemin de fer rhénan a fait connaître au ministère des travaux publics qu'elle prendra les dispositions nécessaires pour établir, à dater du 21 mai, un service de nuit en coïncidence avec le convoi de Berlin qui arrive à Deutz à 8 heures 10 minutes du soir.

Au moyen de ce nouveau service, toutes les correspondances qui viennent se concentrer au bureau des postes de Cologne, après 6 heures du soir, et qui, dans l'état actuel des choses, ne sont rendues à Bruxelles que le lendemain à 4 heures 1/2 de relevée, y parviendront, à l'avenir, dès 7 heures du matin, et celles destinées pour la France pourront être acheminées vers leur destination sans aucun retard. (*Moniteur.*)

— Une circulaire de M. le ministre de la justiee, expliquant l'art. 95 de la loi organique de la garde civique, ainsi conçu : « Le conseil de discipline est présidé par un juge de paix, ou à son défaut, par un major, » déclare que le suppléant du juge de paix doit remplacer le juge de paix, dans la présidence du conseil, avant le major.

HOLLANDE.

AMSTERDAM, 11 *mai*. —S. M. Guillaume III a fait aujourd'hui son entrée solennelle dans la capitale, pour jurer demain fidélité à la Constitution. L'accueil que lui a fait le Peuple sur son passage a été tout au plus bienveillant.

ESPAGNE.

MADRID, 9 *mai*. — La nouvelle arrivée hier de la prise de Terracine par les troupes de notre escadre ont déterminé le gouvernement à envoyer de nouvelles forces en Italie. On donne comme certain que le général Cordova, désigné pour prendre le commandement de cette expédition, partira cette nuit ou demain matin pour Barcelone où il prendra 4,000 hommes de troupes de débarquement.

— Le congrès a commencé la discussion de la loi sur les poids et mesures.

— Le sénat discute la loi de bienfaisance. Un amendement présenté par l'évêque de Cordoue a été rejeté.

Quelques sénateurs, entre autres M. de Vilema, s'opposaient à ce que l'on ne fît de l'archevêque de Tolède, primat de toutes les Espagnes, que le vice-président d'une direction ayant ainsi un supérieur au-dessus de lui. Dans tous les cas il demandait qu'au moins la présidence ne pût être déférée qu'à un ministre. Le sénat a rejeté cet amendement et voté l'article tel qu'il avait été présenté par la commission.

Nos nouvelles de Barcelonne nous annoncent la soumission ou la fuite de presque tous les cabecillas. Les frères Tristany ont cherché un refuge dans la vallée d'Andorre, d'où probablement ils tenteront de gagner la France.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN ARMAND MARRAST.

Séance du 14 mai.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Millard a la parole pour une motion d'ordre.

LE CIT. MILLARD. Je dois prévenir l'Assemblée que lorsque le ministre de l'intérieur sera présent, je l'interpellerai sur une dépêche télégraphique adressée aux préfets à la date du 12 mai 1849 à neuf heures du matin.

L'Assemblée passe à la discussion du budget de la guerre.

Chap. 29. Service indigène de l'Algérie, 7,644.000 fr

La commission propose des réductions qui sont repoussées par les citoyens commissaires du gouvernement.

Au milieu de cette discussion, le citoyen Léon Faucher entre dans la salle et la discussion est interrompue par les interpellations adressées par le citoyen Millard.

LE CIT. MILLARD. Dans la séance de vendredi dernier, on a demandé la mise en accusation des ministres pour les affaires d'Italie ; une majorité de dix-huit voix a prononcé l'ordre du jour. Je reçois à l'instant le journal de mon département et voici ce que j'y lis.

Une voix à droite.— Qu'est-ce que ça nous fait ? (Violens murmures.)

LE CIT. MILLARD. Une dépêche télégraphique est arrivée dans mon pays; elle porte ces mots : « Les factieux n'attendent qu'un blâme de l'Assemblée pour renverser le gouvernement courir aux barricades, et renouveler les journées de juin. (Profonde surprise. — Interruption.) A cette dépêche sont joints ces mots: « Se sont associés au vote contre le gouvernement, les citoyens Millard, Gerdy et Laporte. » (Vifs murmures.)

Eh bien! ces détails sont faux, et dans tous les cas il était inutile et peut-être dangereux de porter la crainte dans les départements Je demande donc à M. le ministre de l'in

térieur de donner à ce sujet quelques explications qui sont indispensables.

J'appelle donc le citoyen ministre de l'intérieur à cette tribune pour s'expliquer. (Très bien!)

LE CIT. LÉON FAUCHER. Citoyens, ce n'est pas la première fois que, pour rassurer les départements... (Oh! oh!) on leur envoie des nouvelles de Paris. (Interruption.)

Ce devoir était d'autant plus impérieux, ces jours derniers, que les départements étaient plus effrayés.

Une voix à gauche.—Par vous! (Oui! oui!)

LE CIT. LÉON FAUCHER. On avait employé des manœuvres indignes pour jeter la terreur dans la France.

Voix nombreuses. — A l'ordre! à l'ordre!

L'orateur cite un passage du *Journal du Rhin*.

Plusieurs voix. — La date! la date!

LE CIT. FAUCHER. Le 10 mai. Voilà pourquoi nous avons voulu rassurer les provinces.

De tous côtés. — Et les noms?

LE CIT. L. FAUCHER. Quant aux noms qui sont inscrits, je n'ai pas besoin de m'en défendre.

LE CIT. MILLARD. Je répète qu'il y a eu plusieurs votes qui désavouaient formellement la conduite du ministère, et jamais les noms des votants n'ont été envoyés officiellement.

Je dis donc que les noms ont été inscrits pour influencer les élections, et je crois pour mon compte avoir donné toute ma vie, et en juin, autant de preuves de mon dévouement à l'ordre que M. Léon Faucher. (Rires.)

Je propose donc un ordre du jour ainsi conçu :

« Vu la dépêche télégraphique du 12 mai 1849, 9 heures du matin, par laquelle le citoyen ministre de l'intérieur fait connaître aux départements les votes des représentants, dans le but évident d'influencer les élections, l'Assemblée renvoie l'examen de la dépêche dans les bureaux, afin qu'ils nomment une commission chargée de présenter une résolution à l'Assemblée.

LE CIT. DONATIEN MARQUIS. Messieurs les représentants, je commence par déclarer que j'ai voté contre la proposition du préopinant; mais il a été proposé par le ministre de la guerre de ne pas adopter le vote d'une proposition semblable.

LE CIT. HAMARD prononce quelques mots.

LE CIT. L. FAUCHER combat cette proposition. Il n'y a, dit-il, dans votre projet que quelques exceptions.

Une voix.—Et la garde mobile. (Violent tumulte.)

L'Assemblée entend encore quelques membres.

LE CIT. LAGRANGE. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur une lettre signée Léon Faucher et relative à la garde mobile.

L'orateur donne lecture de cette lettre qui a été reproduite par plusieurs journaux.

Est-ce clair? Comment, il suffit de consulter le registre matricule du régiment, et vous dites que vous ne pouvez pas laisser voter!

Et vous choisissez précisément les gardes mobiles, ceux-là sur lesquels vous avez versé des flots d'encens, après avoir déclaré qu'ils avaient bien mérité de la patrie.

Ah! vous avez bien mal choisi vos hommes; et vous réussissez bien mal en nous calomniant tous les jours, lorsque vous savez bien que vous mentez. (Très bien!) Vous nous accusez de vouloir la guerre civile, et c'est vous qui en êtes les fauteurs. (Très bien! très bien!)

LE CIT. L. FAUCHER. J'ai dû déclarer que ce qui était dans la loi doit être respecté. C'est-à-dire que celui qui n'a pas six mois de domicile à Paris... (Vive interruption. La garde mobile est éloignée par ordre du gouvernement, et j'ai donné l'ordre que les votes fussent recueillis, et l'Assemblée législative jugera.

Je ne suis pas disposé à relever toutes les indignités qu'on nous prodigue.

Voix nombreuses. — Vous le méritez! (Bruit à droite.)

LE CIT. CHEVOIX. Je vais faire connaître aussi... (Bruit à droite.)

LE CIT. MALEVILLE. Nous sommes tous dans le même cas. (Allons donc!)

LE CIT. GUICHARD. Il est impossible de ne pas protester hautement contre les manœuvres indignes dont vous avez la preuve dans la dépêche télégraphique envoyée dans le département de l'Yonne. Je suis nommé avec plusieurs de mes collègues dans cette dépêche, et vous allez voir l'effet qu'elle a produit.

J'ai reçu une lettre dont je vais vous donner lecture.

L'orateur donne lecture d'une lettre qui constate le mauvais effet qu'a produit cette dépêche dans le département de l'Yonne.

Je crois, continue l'orateur, que quant au patriotisme et au dévouement à la République, nous n'avons nulle leçon à recevoir de M. le ministre de l'intérieur.

Maintenant je n'ai plus qu'un mot à dire. Je lis l'article de la loi électorale qui punit d'un mois à un an d'emprisonnement tous les citoyens convaincus de manœuvres électorales... (Très bien!) Je viens donc demander justice à l'Assemblée et à mon pays! (Très bien!)

LE CIT. PRÉSIDENT donne connaissance à l'Assemblée de l'ordre du jour présenté par le citoyen Millard.

A droite. — Non! non!

Voix nombreuses. — Aux voix! aux voix!

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS. L'ordre du jour pur et simple. (Murmures.)

LE CIT. CL. THOMAS. Messieurs, j'ai entendu une voix demander l'ordre du jour pur et simple. (Bruit.)

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS. C'est moi! (Violents murmures) et je demande la parole.

LE CIT. CL. THOMAS. C'est vous, général. Eh bien! moi, je demande, au nom de la dignité du pays, de l'Assemblée, du gouvernement lui-même, que je m'associe pas à ses actes, un ordre du jour qui flétrisse cette manœuvre indigne. (Très-bien!)

Quand je vois dans ce cabinet des hommes honorables qui sont influencés par une faction occulte à laquelle ils obéissent malgré eux (Applaudissements), je demanderai à MM. Odilon Barrot, Passy, Tracy, Lacrosse, de venir s'expliquer avec leur loyauté sur de pareilles manœuvres. (Très-bien!

Je leur demanderai à ces gens qui pensent ainsi si une pareille manœuvre doit être encouragée. Je demanderai au citoyen Dufaure, homme loyal entre tous, qui a accepté franchement la République de février, je demanderai à certains hommes du ministère, aux citoyens Odilon Barrot, Lacrosse, de Tracy et H. Passy, je leur demanderai, pour l'honneur du pays, s'ils doivent accepter de pareilles élections. On vous dit que le mal est fait, et s'il était prouvé que les élections... (Murmures.)

Une voix à droite. — Voici le bout de l'oreille.

LE CIT. CL. THOMAS. Je demande à compléter ma pensée. Je fais appel à toutes les consciences, à toutes les loyautés. Je demande que les élections générales soient annulées. (Violens murmures à droite.) Je vous le répète, je fais un appel a toutes les probités, à toutes les loyautés, à toutes les consciences. (Il descend de la tribune. — Murmures et bravos. — Bruits prolongés.)

Une voix à gauche. — Le ministre n'a rien à répondre. (Violent tumulte.)

LE CIT. LAROCHEJACQUELEIN. Je viens d'entendre l'ordre du jour qui parle de la dépêche télégraphique, et il ne parle pas de ce qui suit, c'est-à-dire des faits apportés à cette tribune. Si la dépêche télégraphique était seule nous n'aurions rien à dire... (Allons donc!)

Une voix. — Le gouvernement ne peut pas mentir.

LE CIT. LAROCHEJACQUELEIN. Je ne dis pas de même que l'interrupteur, et je ne viens pas apprécier si c'est là un mensonge ou non. Il y a autre chose de condamnable au plus haut degré, c'est ce qui accompagne la dépêche.

Il ne sera pas dit que nous avons combattu si longtemps ensemble la corruption électorale, sous un gouvernement qui s'est écroulé honteusement, pour la voir renouveler aujourd'hui. (Très bien!) J'ai soutenu le gouvernement dans l'intérêt de l'ordre; mais jamais je ne lui ferai le sacrifice de ma conscience. Pensez au lendemain ; pensez que vous êtes des hommes politiques; vous ne pouvez pas décerner un bill d'indemnité à un pareil acte. (Très bien!)

Je mentirais à ma conscience d'honnete homme si je ne flétrissais pas hautement un acte aussi indigne. (Vifs applaudissements.)

LE CIT. L. FAUCHER. Jamais un gouvernement ne s'est trouvé en présence d'une malveillance aussi systématique. (Vifs murmures.) Vous avez voulu qu'on publiât les votes... (Allons donc!)

Voix nombreuses. — Pas dans une forme pareille. (Oui!)

LE CIT. L. FAUCHER. L'influence électorale n'était pas le but et la pensée du gouvernement. (Allons donc!) Il me semble qu'une fois que je le déclare, c'est assez! (Rires prolongés.) On nous parle de la liberté des élections; je demanderai dans quel temps elle fut plus complète. (Interruption.) Jamais gouvernement n'a respecté autant la liberté des élections. (Bruit.)

Je le dis en face de vous et malgré vous... (Assez!) je ne vous accepte pas pour juges... (Assez! assez!) (Se tournant du côté de la gauche) Ce n'est pas à vous que je m'adresse...

Une voix.—Vous êtes jugé de ce côté! le pays va répondre!

Autre voix. — Vous avez faussé les élections! (Bruit à droite.)

LE CIT. LÉON FAUCHER. Oui, il répondra!...

Une voix.—Quel misérable!

LE CIT. DENJOY. Monsieur le président, veuillez rappeler à l'ordre les représentants qui se permettent de dire les mots de misérables, de brigands et autres.

LE CIT. L. FAUCHER. C'est le langage de nos adversaires.

Une voix. — Et le fait de Moulins? (Oui!)

LE CIT. L. FAUCHER, Je ne compte pas dans ma généalogie une grande suite d'aïeux comme M. de Larochejacquelein... (Vive interruption. — M. Larochejacquelein gesticule vivement.)

LE CIT. L. FAUCHER. Si je suis quelque chose, je le dois à moi-même...

Une voix. — Vous n'êtes rien!

Une autre voix. — Qu'est-ce que ça nous fait?

LE CIT. L. FAUCHER. Et je déclare à M. de Larochejaquelein qu'en fait de probité politique, je ne reçois de leçons de personne! (Oh! oh! — Bruit.)

LE CIT. LAROCHEJACQUELEIN. Je ne croyais pas avoir porté à la tribune une question aristocratique; je croyais y avoir porté une question de probité politique (Très bien) que tout le monde doit et peut revendiquer. On a dirigé du haut de cette tribune une attaque personnelle, et on a fait appel à la longue liste d'aïeux que je puis compter avant moi.

Eh bien! je répondrai que j'ai toujours cherché à me rendre digne d'eux! et je crois que j'en suis digne encore aujourd'hui que je viens protester contre vous. (Applaudissements.)

LE CIT. PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin de division.

LE CIT. SENARD. L'ordre du jour renferme une question claire, elle attaque non pas le cabinet tout entier, mais bien un membre de ce cabinet. Pour juger cet acte, il faut faire un appel à sa bonne foi. Quelle est l'impression que chacun de nous éprouve? Quelle est l'impression que chacun des électeurs doit éprouver? Quant à moi, comme j'avais voté sur un ordre du jour pur et simple, on m'a demandé si j'avais voulu voter contre le gouvernement et devenir ainsi complice des émeutiers de juin.

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS. On accuse le ministre d'avoir voulu influencer les élections...

Voix à gauche. — Non! non!

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS. Je dois expliquer ma pensée, et je crois, citoyens, le faire dans des termes convenables. (Bruit.)

En d'autres termes vous voulez dire que la nouvelle assemblée ne sera pas légale. (Bruit.) Voilà votre but. C'est clair, évident.

LE CIT. SENARD Citoyens, il y a ici une question très précise qui ne doit pas se perdre au milieu des paroles violentes qui se sont échangées.

LE CIT. BABAUX-LARIBIÈRE dit quelques mots de sa place.

Une voix. — A la Tribune.

LE CIT. SENARD. Chacun de nous doit se dire que, quelle que soit l'intention, le fait est là; et chacun de nous doit dire cela, sans éprouver le besoin d'argumenter. (Bruit à droite.)

Maintenant le ministère, citoyen Léon Faucher, nous dit : Ce n'est pas la première fois que le ministre a envoyé aux départements les noms des représentants qui ont voté. Le *Moniteur*... (Bruit violent.)

En voyant le *Moniteur*, les électeurs jugent les votes. Eh bien! monsieur le ministre, vous nous traduisez devant les électeurs.

Une voix. — Aux voix! aux voix!

LE CIT. SENARD. Je n'accuse pas la bonne foi de M. le président du conseil..

Une voix à droite. — Vous voulez la guerre civile! (Le bruit redouble. — M. Senard quitte la tribune.)

LE CIT. PRÉSIDENT. M. Millard propose une modification, et de dire : « Le ministre a tenté d'influencer les élections. » (Bruit.)

LE CIT. O. BARROT. Que l'Assemblée veuille bien se rendre compte de la situation... (Ah! — Mouvements divers.) C'est peut-être la première fois qu'une Assemblée assiste à une élection faite pendant sa souveraineté.

Une voix. Qu'est-ce que cela signifie?

LE CIT. O. BARROT. L'Assemblée est dans une situation telle, qu'elle lui impose une grande réserve. Et tout ce qui ressemblerait à une protestation anticipée... (Oh! — Interruption.) la placerait dans cette position difficile qui la constituerait juge et partie. (Assez!)

Une voix.—Revenons à la dépêche. (Oui!)

LE CIT. O. BARROT. L'honorable citoyen Clément Thomas, dans sa franchise, a fait appel à ma loyauté. J'ai toujours blâmé tous les actes qui pouvaient influencer les électeurs. Mais il ne peut pas y avoir deux juges de la valeur politique et morale de l'élection.

Voix nombreuses.—Et la dépêche! (Bruit à droite.)

LE CIT. VAULABELLE. J'ai l'honneur de demander au citoyen ministre ce qu'il pense de l'acte en lui-même. (Très bien!)

LE CIT. O. BARROT. Je suis monté à la tribune pour traiter la question constitutionnelle. (Violents murmures.)

LE CIT. BABAUD-LARIBIÈRE. C'est une question de probité! (Oui!)

LE CIT. O. BARROT. J'ai élevé un scrupule sur la situation constitutionnelle. (Assez!) Situation difficile, dangereuse. Le précédent que vous allez consacrer a donc une importance constitutionnelle...

Voix nombreuses. — Parlez donc de la dépêche! (Bruit prolongé.)

LE CIT. PRÉSIDENT. — Je dois rappeler au citoyen président du conseil qu'il s'agit de l'ordre du jour dont voici les termes.

Le citoyen président en donne lecture.

LE CIT. O. BARROT. Je déclare dans mon âme et conscience que cet ordre du jour blesse les principes constitutionnels. (Explosion de murmures.) Je croyais, puisque l'urne électorale renferme dans ce moment le jugement du pays, que nous consacrerions le peu de temps qui nous reste à terminer les travaux... (Oh! — Longue interruption.)

Voix nombreuses. — La question!

LE CIT. O. BARROT. C'esi au moment où va fonctionner cette admirable conquête de notre révolution, le suffrage universel...

Voix nombreuses. — C'est trop long! (Rires.)

Autres voix. — A la question!

LE CIT. O. BARROT. Je ne reconnais à personne le droit de me faire sortir du cercle que je me suis tracé. Après tout, cet ordre du jour doit-il avoir la portée que vous lui donnez?

LE CIT. J. FAVRE dit quelques mots de sa place que nous ne pouvons saisir. (Bruit.)

LE CIT. O. BARROT. Citoyens, catte interprétation du ministre de l'intérieur...

LE CIT. BABAUD-LARIBIÈRE. Mais, citoyen ministre, dans mon département...

Une voix. — Silence! laissez parler le ministre!

LE CIT. O. BARROT. Quelle que soit la passion politique qui vous anime, je suis convaincu que vous saurez respecter nos institutions politiques. Eh bien! je le déclare, le jugement que vous porterez sur le vote du pays sera de nature à attaquer nos institutions.

(MM. Crémieux et Larochejaquelein se disputent la tribune.)

LE CIT. LAROCHEJAQUELEIN. S'il s'agissait de voter un ordre du jour qui empiétât sur les droits de l'Assemblée législative, je ne viendrais certes pas l'appuyer. Mais comme il est bien entendu dans mon esprit que la question des élections est mise de côté, je n'hésite pas à blâmer M. le mi- nistre de l'intérieur. Mon vote n'atteint que lui et n'ira pas plus loin.

Voix nombreuses. — Aux voix! aux voix!

LE CIT. PRÉSIDENT. Il y a un ordre du jour de M. Coquerel dont voici les termes : « L'Assemblée nationale déclarant que l'appréciation de la dépêche télégraphique du 12 mai n'appartient qu'à l'Assemblée législative, passe à l'ordre du jour. » (Explosion de murmures.)

LE CIT. COQUEREL monte à la tribune... (Non! aux voix!) Il est obligé de la quitter au milieu du bruit.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Millard réclame la priorité pour son ordre du jour, je le mets aux voix.

L'Assemblée consultée accorde la priorité à l'ordre du jour du citoyen Millard.

En voici les termes modifiés :

« L'Assemblée nationale, blâmant la dépêche télégraphique du 12 mai, adressée aux préfets des départements par le citoyen ministre de l'intérieur, passe à l'ordre du jour. »

Voix nombreuses. — Le scrutin de division!

Autres voix. — Oui! oui! A la tribune!

LE CIT. PRÉSIDENT. Il va être procédé au scrutin de division à la tribune.

Le scrutin a lieu au milieu d'une très vive agitation.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	524
Majorité absolue,	268
Pour,	519
Contre,	5

L'Assemblée a adopté l'ordre du jour motivé.

LE CIT. FLOCON. Je demande l'envoi du résultat de ce scrutin par le télégraphe. (Mouvemeuts divers. — Rires à gauche.)

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée reprend la discussion du budget de la guerre.

Voix nombreuses. — A demain!

Autres voix. — Non! non! Continuons!

Le citoyen commissaire du gouvernement monte à la tribune; mais on annonce que le citoyen ministre de la guerre vient de quitter la séance pour cause d'indisposition.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut renvoyer la discussion à demain.

Le renvoi est prononcé.

La séance est levée à six heures un quart.

NOUVELLES DIVERSES.

A midi il y a eu conseil des ministres chez le président du conseil, place Vendôme.

— Hier au soir, à six heuces, après la fermeture des scrutins, les boîtes ont été portées aux mairies par les membres des bureaux des sections.

— Le dépouillement central aura lieu très probablement jeudi à l'Hôtel-de-Ville.

— C'est aujourd'hui qu'expire le délai de grâce accordé par la loi pour le criage et l'affichage des écrits électoraux.

— Ce matin, les régiments qui occupent les forts de la rive gauche sont descendus dans les diverses mairies de ces quartiers pour être ensuite subdivisés dans les sections électorales de ces arrondissements. Un bataillon est resté aux mairies, et un autre viendra le joindre le soir pour veiller à la garde des urnes, qui seront rapportées à six heures dans les mairies. Dans les sections du centre de Paris, la garde nationale est préposée à cette surveillance avec un détachement de troupe.

— Les courriers de cabinets sont sur les dents, il ne sont pas plus tôt arrivés de voyages de 8 à 900 lieues qu'il faut se remettre en route.

— A dix heures, ce matin, lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre, a eu, au palais de l'Elysée, une longue conférence avec le président de la République.

— Une affiche, placardée cet après-midi et signée *Vaute*, contenant une diffamation envers le citoyen Eugène Bareste, rédacteur en chef de la *République*, une plainte sera déposée demain lundi, entre les mains du procureur de la République contre le sieur Vaute, auteur, et contre les sieurs Beaule et Maignand, imprimeurs.

Le citoyen Eugène Bareste ne se portant pas candidat, nul n'a le droit de faire figurer son nom sur des affiches électorales, et encore moins de le diffamer.

— Un journal intitulé le *Républicain de Rouen*, publié dans cette ville depuis mercredi dernier, a été saisi jeudi, et M. Furet, rédacteur-gérant, a été cité à comparaître devant M. Censier, juge d'instruction.

Deux articles du *Républicain de Rouen* sont, dit-on incriminés : l'un pour outrages au président de la République, l'autre pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

— La compagnie des agréés près le tribunal de commerce de la Seine, dans son assemblée générale du 9 mai 1849, a rocédé au renouvellement de sa chambre syndicale.

Ont été élus : MM. Eugène Lefebvre, président; Me Chayé, syndic; Me Bordeaux, sec étaire. Membres sortants : Mes Beauvoir, et Amédée-Lefebvre. Me Vannier a été nommé trésorier. (*Moniteur*.)

— L'édilité parisienne prend le plus grand soin du pavage des rues et de son entretien dans les quartiers opulents; malheureusement sa sollicitude s'arrête là. En effet, dans tous les quartiers qui ne logent que des ouvriers et de petits marchands, l'état des rues est lamentable à voir.

M. Berger n'oublie pas notamment le 2e arrondissement, qui a eu l'honneur de faire sa fortune politique; et nous dirons à M. le préfet Berger que cette manière de témoigner sa reconnaissance est souverainement coupable au point de vue absolu de la justice distributive.

— On livre activement le beau matériel roulant du chemin de fer de Strasbourg.

— Voici le mouvement hebdomadaire de la caisse d'épargne de Paris :

Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 13 et lundi 14 mai, de 1,237 déposants, dont 123 nouveaux, 171,055 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 340 déposants, dont 229 soldés, 50,812 fr. 63 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 10,940 fr. 85 c.

Les déposants dont les comptes ont été convertis en rentes sont de nouveau invités à retirer leurs livrets de compensation à la caisse centrale, tous les jours de la semaine, les dimanches et les lundis exceptés.

— *Conférences sur le Christianisme* dans son application aux questions sociales, par M. E. de Pressensé, rue de Provence, 44.

La huitième et dernière conférence qui aura lieu aujourd'hui mardi, 15 mai, à sept heures et demie du soir, aura pour sujet :

Couclusion du cours : Possibilité, au point de vue chrétien, d'arriver à une solution du problème social.

— Le prix du pain restera, à la taxe de demain, conforme à la taxe des précédentes quinzaines, c'est-à-dire qu'il restera fixé comme il suit :

Première qualité : 28 cent. le kilog.
Deuxième qualité : 20 cent. le kilog.

L'approvisionnement de la halle, qui était ce matin de 20,508 quintaux métriques, est très satisfaisant.

De tous nos départements à grandes cultures, les nouvelles sont que les blés, les seigles, les orges et les avoines promettent une abondante récolte.

Partout on plante la pomme de terre en quantité. Enfin, partout les fourrages seront d'une grande abondance.

— La fameuse circulaire Falloux, qui interdit de travailler le dimanche dans les chantiers publics est déjà tombée en désuétude. En effet, avant-hier dimanche 13 mai, plus de cent ouvriers tailleurs de pierres et maçons travaillaient aux constructions qui s'élèvent dans la cour de la Sainte-Chapelle, sous les fenêtres du préfet de police.

Bourse de Paris du 14 mai.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars.	89 90	90 10	89 65	89 75	89 95
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	71 »
3 0/0 j. du 22 déc.	58 »	58 »	57 50	57 65	57 75
Action de la Banque.	2400 »	2405 »	2400 50	2415 »	2400 »
Obligations de la Ville	1102 50	1105 »	1103 75	1103 75	1102 50
4 canaux avec prime.	» »	» »	» »	» »	1065 »
4 can., Act. de jouis...	60 »	» »	» »	60 »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	890 »	» »	» »	890 »	872 50
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	» »
Mine de la Grand'-Combe	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	3000 »	» »	» »	3000 »	3000 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	» »
Emprunt romain.........	75 1/2	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haiti.........	215 »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive.............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841..........	» »	Emprunt du Piémont..	870 »
Do Dette intérieure.......	24 3/4	Lots d'Autriche..........	310 »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	420 »	420 »	420 »
	Versaille, R. D.	205 »	205 »	190 »
	Versailles, R. G	167 »	171 25	167 50
	Paris à Orléans,	850 »	850 »	847 50
	Paris à Rouen,	562 50	560 »	560 »
	Rouen au Havre,	272 50	270 »	270 »
	Avignon à Marseille,	211 25	211 25	212 50
	Strasbourg à Bâle,	105 »	105 »	105 »
	Du Centre,	355 »	352 50	355 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	408 75	408 75	407 50
	Du Nord,	447 50	446 25	448 75
	Paris à Strasbourg,	373 75	373 75	372 50

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 15 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégrins, le Muletier.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — 1re repr. Les Bourgeois des métiers, ou le martyr de la patrie.

THÉATRE-HISTORIQUE. —

VAUDEVILLE. — Bon moyen, l'Ane à Baptiste.

VARIÉTÉS. — La Paire, les Beautés, Jobin et Nanette, le Vendredi.

GYMNASE — Elézear Chalamel, Gardée à vue, le Bouquet de violettes.

THÉATRE MONTANSIER. — Les femmes saucialistes, la belle Cauchoise, un Cheveu pour deux Têtes.

PORTE SAINT-MARTIN.—

AMBIGU. — La Part du roi, Un drame de Famille

GAITÉ. — Marceau, les Orphelins.

THÉATRE-NATIONAL.—

FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Prodigalités de Bernerette, le Gibier, Mathieu, le Père Lentimèche, Adrienne la Couvreuse.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Un Cœur fourvoyé, la Nuit du 13 mars, Culottes et Cotillons, C'est ici qu'on ressucite.

THÉATRE-CHOISEUL. — Un bureau d'omnibus, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au Paradis, le Fils du Rempailleur, Fantasmagorie.

CIRQUE-NATIONAL— Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.

CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis. samedis et dimanches.

HIPPODROME, barrière de l'Etoile. — Exercices équestres, les dimanche, mardi, jeudi et samedi.

JARDIN-D'HIVER. Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'expocition. Prix : 1 fr.

PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanche, Luudi et Jeudi.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.